

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La Commission :**

**Présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

**Vice-présidentes**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-  
Cartier*

**Membres**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 29 mars 2018**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE187231007**

**Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Cherrier à l'avenue Laurier dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 24 685 023,25 \$ (contrat: 22 837 003,78 \$ + incidences: 1 848 019,47 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304902 - 6 soumissionnaires.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Karine Boivin Roy  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE187231007**

Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et d'éclairage dans la rue Saint-André, de la rue Chérier à l'avenue Laurier dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal. Dépense totale de 24 685 023,25 \$ (contrat: 22 837 003,78 \$ + incidences: 1 848 019,47 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 304902 - 6 soumissionnaires.

À sa séance du 7 mars 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Le 14 mars 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont soulevé plusieurs questions sur l'estimation, faite par une firme externe, qui s'est avérée très inférieure aux prix soumis. Le représentant du Service a fait valoir que la firme en question avait été retenue pour l'estimation de certains contrats ponctuels, compte tenu du volume de contrats en préparation à cette période de l'année.

Le Service a également expliqué qu'il suivait de près les estimations faites par ses fournisseurs externes. Dans le cas présent, comme la firme d'estimation n'a qu'un contrat ponctuel d'un montant peu élevé, elle n'est pas soumise au programme d'évaluation des fournisseurs, en vertu d'un encadrement administratif au sein du Service.

D'autre part, des membres ont aussi soulevé la possibilité d'utiliser une approche à deux enveloppes pour certains travaux d'infrastructures comme le présent contrat. Le Service

a expliqué qu'il a privilégié dans ce dossier, comme dans plusieurs autres, l'inclusion d'une clause d'expérience du maître d'œuvre, ce qui permet de ne retenir que les soumissions d'entreprises ayant déjà réalisé des contrats d'une envergure démontrant leur capacité à réaliser les travaux requis.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE187231007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**